Communiqué de presse

Le 13 décembre 2022

[COP 15 BIODIVERSITE & FINANCE AND BIODIVERSITY DAY]

La Macif annonce renforcer ses engagements en faveur de la biodiversité et de lutte contre la déforestation

A l'occasion de la COP 15, la Macif poursuit ses engagements contre la déforestation causée par la culture de l'huile de palme et publie sa nouvelle politique d'investissement en faveur de la biodiversité :

- **Exclusion dans ses investissements des producteurs et distributeurs dont plus de 5% du CA provient de l'huile de palme,**
- **Engagement à mesurer l'empreinte de ses investissements sur les écosystèmes et à définir une trajectoire de réduction de celle-ci.**
- **Publication du rapport d'engagement sur la pollution plastique dans les océans, mené par OFI AM pour le compte de Macif.**

>> La Macif renforce sa stratégie d'investissement pour lutter contre la déforestation causée par la culture de l'huile de palme

Alors que le Parlement Européen et les Etats de l'Union Européenne ont trouvé ce 6 décembre un accord pour interdire l'importation en Europe de produits issus de la déforestation, la Macif renforce sa stratégie d'investissement en faveur de la biodiversité.
La déforestation exerce une pression importante sur la biodiversité terrestre et la culture de l'huile de palme a des conséquences sur le déboisement et donc sur la faune, la flore mais également sur l'activité et les modes de vie des populations locales. En tant qu'acteur mutualiste, qui agit pour un monde plus durable et plus responsable, la Macif, via l'intermédiaire de OFI AM, s'engage donc à exclure de ses portefeuilles d'investissement :

- les producteurs et distributeurs d'huile de palme dont plus de 5% du chiffre d'affaires est issu de ce produit
- les producteurs et distributeurs dont moins de 50% de l'huile de palme est certifiée RSPO (*Roundtable on Sustainable Palm Oil*),
- les producteurs et distributeurs dont moins de 30% de l'huile de palme est certifiée RSPO aux niveaux les plus exigeants (*segregated* OU *identity preserved*).

De plus, la Macif, par l'intermédiaire de son gestionnaire d'actif OFI AM, conduira un engagement avec les fabricants ou distributeurs de produits transformés à base d'huile de palme de son portefeuille, s'ils font l'objet de controverses sévères ou récurrentes sur ce sujet. Cet engagement concernera en premier lieu quatre entreprises et sera mené sur une période de de deux ans afin de susciter la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques de déforestation.

>> En tant que signataireduu *Finance for Biodiversity Pledge*, la Macif publie une nouvelle politique d'investissement et d'engagement en faveur de la biodiversité exigeante et ambitieuse

A travers cette politique, la Macif affirme sa volonté d'agir en faveur des écosystèmes à travers 5 leviers d'action:

- Mesurer et publier l'empreinte de ses investissements sur la biodiversité d'ici à mi-2023
- Définir une trajectoire de réduction de ses impacts sur les écosystèmes
- Engager un dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes, et notamment les entreprises présentes dans ses portefeuilles d'investissement, afin de les inciter à mettre en œuvre des stratégies de réduction de leurs impacts
- Poursuivre ses investissements en faveur de la protection des écosystèmes
- Identifier les risques liés aux impacts de ses investissements sur les écosystèmes et mettre en place des mesures d'atténuation pertinentes. L'exclusion de l'huile de palme en est la première illustration.

>> A l'occasion de la COP 15, OFI AM publie son rapport d'engagement sur la réduction de la pollution plastique dans les océans

Ce rapport a été mené par l'équipe d'analystes ESG d'OFI AM pour le compte de son actionnaire MACIF avec l'aide précieuse et le partage d'expertise de l'association Surfrider Foundation Europe.

Les principaux enseignements

Le plastique est omniprésent dans nos modes de consommation, mais la croissance exponentielle et la mauvaise gestion des déchets plastiques entraînent des pollutions affectant tous les écosystèmes.
Il faut repenser le cycle de vie du plastique car beaucoup de produits à base de plastique sont à usage unique. Outre l'enjeu lié à la circularité de ce matériau, des solutions technologiques alternatives existent et doivent être développées.
Pour les investisseurs, les risques extra-financiers à prendre en compte chez un émetteur sont multiples, et ils sont notamment liés à ses capacités à :

• gérer les incidences négatives liées à la pollution des écosytèmes
• gérer les risques liés aux controverses, qu'ils soient réputationnels, opérationnels, judiciaires voire même sanitaires
• s'adapter aux évolutions réglementaires
• mettre en place une trajectoire de déplastification

Sur les 19 entreprises engagées entre mars 2020 et mai 2022, il ressort que :

• Une majorité identifie le risque plastique comme étant un risque significatif ;
• Seule une entreprise intègre au plan de rémunération à long terme de ses dirigeants un critère de durabilité lié à l'augmentation de plastique recyclé dans ses emballages ;
• Toutes les entreprises du panel sont membres d'associations ou d'initiatives de lutte contre la pollution plastique, et un tiers d'entre elles participent à plus de 10 associations ;
• Le plastique est rarement pris en considération dans les politiques de durabilité à destination des fournisseurs ;
• Les entreprises exposées aux microplastiques fournissent des efforts limités pour réduire leur impact et, en particulier, les entreprises textiles sont peu transparentes sur les volumes des fibres synthétiques utilisés ;

• Les engagements des entreprises portent majoritairement sur la recyclabilité des emballages et sur la part des emballages fabriqués avec du plastique recyclé pour les groupes agro-alimentaires, mais des progrès restent à faire, notamment sur les engagements de réduction des plastiques en absolu ;
• Le volume total de plastique des entreprises demeure insuffisamment renseigné. Pour une majorité des entreprises les plus transparentes, ce volume continue d'augmenter en dépit des actions de sensibilisation sur ce sujet.

Pour retrouver le rapport complet : lien

>>Aéma Groupe, acteur mutualiste indépendant, engagé au service des transitions.

Constitué des marques Aesio mutuelle, Macif, Abeille Assurances (ex Aviva France) et Ofi Invest, Aéma Groupe est le 5ème acteur de l'assurance en France protégeant plus de 11 millions de Français sur l'ensemble des besoins essentiels en assurance.

Après la création d'Ofi Invest en septembre 2022, (regroupant les activités d'anciennement Aviva Investors France, d'Aviva Investors Real Estate France, d'Aéma REIM et du groupe Ofi), le groupe se positionne au 5ème rang des groupes français de gestion d'actifs, leader de la finance responsable avec plus de 195 milliards d'encours gérés.

En tant qu'assureur et investisseur responsable, Aéma Groupe est déterminé, avec ses marques, à agir pour la protection de la biodiversité :

- Le Groupe a rejoint en octobre la "Finance for Biodiversity Foundation" . Cette adhésion l'engage, à prendre des mesures ambitieuses en faveur de la protection des écosystèmes.
- Il travaille à la cohérence des stratégies d'investissement liées à la biodiversité de ses entités, via la définition de politiques d'investissement et d'engagement en faveur de la lutte contre la déforestation
- Il figure parmi les premiers signataires français de la lettre d'engagement des PRI qui milite pour un plan mondial de la biodiversité (GBF) ambitieux aux côtés d'autres acteurs économiques internationaux.

Pour en savoir plus : www.aemagroupe.fr

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif s'engage au quotidien auprès de ses 5,7 millions de sociétaires et clients pour protéger le présent et permettre l'avenir. La Macif propose des offres et services de protection simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. Gérant plus de 18 millions de contrats, la mutuelle d'assurances a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'euros en 2021. Depuis janvier 2021, la Macif est affiliée à Aéma Groupe. Aéma Groupe, né du rapprochement entre Aésio Mutuelle et Macif, imagine chaque jour les contours d'un monde plus juste et plus humain en plaçant la prévenance au cœur de la relation avec ses adhérents, sociétaires et entreprises clientes. Plus d'infos sur www.macif.fr.

Contacts presse :

Marion Quint – mquint@macif.fr **06 28 11 56 38**